

## Les questions à se poser :

- 1) Quels sont les objectifs du projet ?
- 2) Existe-t-il un élément novateur dans le projet ?
  - Porte-t-il sur des phénomènes, des structures ou des relations inconnues jusqu'à présent ?
  - Consiste-t-il à appliquer des connaissances ou des techniques déjà acquises ?
  - Va-t-il permettre d'accroître la somme des connaissances ?
- 3) Le projet doit-il lever des incertitudes ou des verrous scientifiques ou techniques ?
- 4) Quel est le type de personnel affecté à ce projet et leurs qualifications ?
- 5) Quelles sont les méthodes utilisées ? Le projet fait-il appel à des savoir-faire répandus dans la profession ? Comporte-t-il le développement d'un prototype ou d'une installation pilote ?
- 6) Au titre de quel programme le projet est-il financé ?
- 7) Si ce projet reçoit un financement public (subvention ou autre), quelle est l'assiette de l'aide ?
- 8) Le projet s'est-il partiellement déroulé dans le cadre d'un projet collaboratif de la Commission européenne ou de l'Agence nationale de la recherche ? Dans ce cas, l'appel à projet faisait-il plutôt référence à des activités de recherche ou à l'innovation au sens large ?
- 9) Le projet s'est-il partiellement déroulé dans le cadre d'un contrat de collaboration avec un laboratoire public de recherche qui peut comprendre un travail de R&D (éventuellement avec un financement CIFRE) ?

- 10) Dans quelle mesure les conclusions ou les résultats de ce projet auront-ils un caractère général, susceptible d'intéresser d'autres organisations ? Existe-t-il une forte probabilité que ce projet débouche sur une compréhension nouvelle (plus étendue ou approfondie) de phénomènes, de relations et de principes de traitements susceptibles d'intéresser plus d'une organisation ?
- 11) Le projet comporte-t-il la publication d'article(s) scientifique(s) ou des présentations lors de conférences ?
- 12) Pense-t-on que les résultats seront brevetables, ou, si le projet est terminé, a-t-il donné lieu à dépôt de brevet (s'il s'agit d'un domaine où les résultats de R&D sont habituellement brevetés) ?